

# la Caselle enchênée

LA  
GAZETTE  
DE L'ASEL

N°94  
AOÛT 2025

Journal tiré à 750 exemplaires

## SOMMAIRE

Photovoltaïque : effervescence  
à Lalbenque

P. 1/3

« Je suis (d') la mauvaise herbe... »

P.4/5

Pluie de tags sur Aujols

P. 6

La croquignollette histoire  
de l'homme au feutre effaçable

P. 3/4

Le corbillard d'Escamps :  
avis de recherche

P. 5

Appel à manifestation

P. 7

Brèves

P. 8

## PHOTOVOLTAÏQUE : EFFERVESCENCE À LALBENQUE

Fin juillet, début août, les lalbenquois et lalbenquoises ont découvert au bord des routes ou à la croisée des chemins une belle quantité de petits panneaux vert-jaune indiquant l'ouverture d'une enquête publique, du 18 août au 17 septembre, afin que la population donne son avis sur les 4 parcs solaires en projet de construction sur le territoire de la commune. Surprise pour beaucoup, indifférence chez certains, gros émoi chez d'autres à tel point que, dès le premier jour de l'enquête publique, le commissaire enquêteur était attendu de pied ferme à la mairie de Lalbenque par une quinzaine d'opposants prêts à en découdre pour faire entendre leurs arguments et prêts à se créer en collectif pour faire entendre leur voix auprès de la préfète, seule habilitée à signer, in fine, le permis de construire.

Avant de sombrer dans un émoi bien compréhensible quand on habite à proximité d'un futur parc photovoltaïque, essayons de faire le point pour mettre un cadre à ce débat communal qui risque de devenir très vite survolté. Normal, quand on parle de photovoltaïque ! Le projet global est constitué de 4 parcs dont trois sur des terrains appartenant à Matthieu Brunet (à Jayries) et le dernier sur des terres appartenant à Richard Marty (à Gamasse). Constatons dans un premier temps qu'il ne s'agit pas d'un immense parc d'une vingtaine d'hectares d'un seul tenant comme à Tour-de-Faure mais d'un ensemble de 4 sites à forte distance et invisibles les uns des autres. Chaque parc a une surface différente... entre 1,5 et 4 hectares de panneaux

installés pour chacun des sites. Mais chaque site, une fois clôturé, donne une surface qui équivaut environ au double de la surface des panneaux installés, ce qui n'a rien d'anecdotique en termes d'impact sur la physionomie générale de notre commune. Au total, environ 23 000 panneaux représentant une surface approximative de 9 hectares, soit une vingtaine d'hectares clôturés.

Globalement, le principe mis en avant est celui de l'agrivoltaïsme ovin, autrement dit des panneaux sur des terres agricoles de piètre qualité sur lesquelles les deux éleveurs propriétaires auront l'obligation de faire pacager leurs moutons (au printemps et à l'automne) pour maîtriser la végétation sous les panneaux. Pour ce service rendu au développeur du projet (une société privée italienne nommée ENI Plénitude !), chaque éleveur recevra une rémunération annuelle de 1200 euros à l'hectare clôturé...une coquette somme, disons-le, qui donnera de l'oxygène aux finances parfois exsangues des exploitations agricoles. Outre cette petite manne pour les deux éleveurs, n'oublions pas les recettes appréciables pour les collectivités : environ 100 000 euros de taxes IFER chaque année réparties entre la commune, la comcom, le département et la région. Par temps de disette et de vaches maigres budgétaires, cet argument n'est évidemment pas sans séduction.



Une fois posé ce cadre grossièrement esquissé, on peut porter différents regards sur ces quatre projets. Le premier, le plus radical et le plus dogmatique, c'est de refuser toute implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune en critiquant vertement l'équipe municipale actuelle qui, après moult débats internes, a donné, au printemps dernier, un avis favorable. On conçoit la philosophie ou le positionnement politique des partisans du refus : on ne construit aucun parc, même à taille humaine, sur des terres agricoles, même de faible qualité. Ainsi, selon eux, le photovoltaïque n'est doctrinalement acceptable que sur les toits, ombrières ou friches abandonnées (anciennes carrières, anciennes décharges..) avec des projets citoyens comme savent le faire la société Céléwatt et Fild'Ohm à Brengues, Carayac et Cieurac. Positionnement politique parfaitement clair et respectable mais qui peut paraître très dogmatique car il ne tient compte ni des surfaces de chaque site, ni de la qualité des terres agricoles, ni de la réalité intrinsèque de la biodiversité mise en danger selon les différents sites.

Nos gouvernants nous ont tellement habitués à concevoir toute problématique comme une logique d'affrontement manichéen, en ne cessant de nous opposer les uns aux autres, que l'idée même de recherche de compromis ou de solution négociée semble aujourd'hui hors sujet. A l'inverse d'une posture intransigeante et au demeurant intellectuellement assez confortable, l'ASEL a choisi d'aborder ce dossier brûlant en analysant la situation site par site et non en acceptant ou en rejetant la globalité du projet. Sur les quatre sites proposés, trois sont quasiment invisibles de la population ... sauf, pour le lotissement d'Emeliès, où trois ou quatre maisons auront la vue sur un grillage doublée d'une haie situé à 100 mètres de leur habitation. Est-ce si insupportable ? Le quatrième site, en bordure de la route départementale Lalbenque-Cahors, sera visible de la route. C'est pour cette raison que l'ASEL souhaite que l'on supprime cette surface de panneaux ou tout au moins qu'on en modifie l'implantation pour la partie proche de la célèbre caselle de Nouel qui est devenue, au fil des ans, l'une des cartes

postales emblématiques de Lalbenque et donc un endroit qu'il faut impérativement protéger de la vue de panneaux photovoltaïques. On peut conserver en revanche la première partie de ce site à proximité immédiate du transformateur, en continuité d'un endroit déjà bien massacré sur le plan environnemental par la présence de la déchetterie et du transformateur.

Il ne faut pas s'étonner de l'existence de ces divers projets photovoltaïques. La raison principale réside dans le fait que Lalbenque possède depuis les années 1990 un transformateur convertissant du 63 000 volts en 20 000 volts. Cette infrastructure peut servir de poste source pour y injecter directement toute l'énergie produite par les quatre sites de production. Si aucun parc ne voit le jour à Lalbenque, gageons que d'autres projets moins bien insérés verront le jour sur des communes limitrophes pour se connecter à celui-ci. Nous sommes là loin de l'exemple de Tour-de-Faure où Total Energies, si le projet se réalise, va devoir creuser une tranchée de 18 kilomètres pour relier le poste source de Cajarc.

Les opposants au projet vont sans doute trouver que l'ASEL fait preuve d'une tolérance inhabituelle dans les colonnes de la Caselle Enchênée. Nous ne sommes pas naïfs. Nous savons que les financeurs et développeurs de tels projets qui demandent un investissement d'environ un million d'euros par hectare ne sont pas des philanthropes soucieux d'apporter une énergie propre aux lalbenquois. Ce sont des sociétés avides de profits et qui connaissent tous les rouages de notre société ultralibérale. Nous aurions préféré que ce type de projet soit financé par l'Etat ou par EDF...mais ni l'un ni l'autre n'est aujourd'hui capable de tels investissements sur toute la France. Nous savons également que plusieurs centaines de chênes truffiers (très vieux et non productifs pour la plupart) vont être abattus mais ils serviront de bois de chauffage pour les lalbenquois ou lalbenquoises qui se chauffent au bois. Nous savons aussi que quelques individus d'espèces protégées vont devoir modifier leur occupation de

territoires mais ils seront peu nombreux car, dans la délimitation de ces divers sites, il a été tenu compte de leurs habitats pour éviter leur disparition.

La question de fond reste finalement la suivante : voulons-nous à l'échelle du pays une véritable politique d'énergies renouvelables avec l'éolien (lorsqu'il se justifie), le photovoltaïque, l'hydraulique... Si non, continuons à nous gaver d'énergies fossiles, continuons à construire des EPR nucléaires avec toute la problématique d'approvisionnement en uranium, du manque d'eau pour le refroidissement des réacteurs, d'accidents graves toujours possibles et de stockage des déchets avec une durée de vie de 3000 ans. Si oui, le photovoltaïque a toute sa place, en priorité sur les toitures (pourquoi ne pas délivrer des permis de construire de bâtiments ou maisons neuves qu'à condition de recouvrir les toits de panneaux comme on l'a fait jadis pour l'installation obligatoire de fosses septiques ?). Mais, dans l'état actuel et devant la demande croissante d'énergie électrique dans les années à venir, il semble hasardeux de négliger cette source d'énergie qui, quoiqu'on en dise, est une énergie propre avec recyclage possible à 90% des panneaux au bout de 30 ans et avec possibilité de redonner aux terrains agricoles leur vocation première une fois que seront démantelés les milliers de panneaux. Contrairement aux centrales nucléaires dont

la bétonisation et la radioactivité sont irréversibles, un parc agrivoltaïque peut retrouver sa vocation agricole après quelques dizaines d'années d'exploitation.

Une telle implantation sur la commune de Lalbenque doit faire l'objet d'une information précise mise à disposition du plus grand nombre. C'est l'objet de l'enquête publique où les documents officiels sont en permanence à la disposition de la population. Le commissaire-enquêteur reçoit tout citoyen désireux de le rencontrer et chacun peut mettre des observations sur le registre officiel. Outre cet outil informatif, l'ASEL, soucieuse de promouvoir la vie démocratique sur notre territoire, invite la population à se réunir pour une **réunion publique** avec débat autour de la question de ce projet photovoltaïque. Seront présents à cette réunion, un représentant de la société ENI Plénitude ( le promoteur du projet ), les deux éleveurs et propriétaires des terrains, des représentants de la mairie de Lalbenque, de la Comcom, du Parc Naturel des Causses du Quercy, de la Confédération Paysanne et de Céléwatt, la société coopérative à l'origine des parcs citoyens dans le Lot. N'hésitez pas à venir vous informer et à débattre... dans le respect des opinions, parfois diamétralement opposées, des uns et des autres.

Daniel Pasquier

## Réunion publique Lundi 8 septembre, à 20 h 30, Salle de la Halle de la Mairie de Lalbenque

### LA CROQUIGNOLETTE HISTOIRE DE L'HOMME AU FEUTRE EFFACABLE



Le 29 novembre 2023, Philippe Couloud, 66 ans, sort de ses gonds. Cela fait deux mois que la FNSEA, le puissant syndicat agricole, multiplie les actions dans le Lot pour en finir avec les normes environnementales. Notamment en mettant à l'envers les panneaux d'entrée et de sortie des villages. Sympathisant de la Confédération Paysanne, Philippe gribouille au feutre effaçable sur les panneaux retournés à l'entrée de Limogne-en-Quercy : « *FNSEA dans le mur !* ». Son avocat, Nicolas Gallon, assure que « *cette action symbolique avait pour but de rappeler que ce syndicat agricole est anti-écologie et pro-pesticides* ».

Branle-bas de combat chez les gendarmes. Ils découvrent le jour même que plusieurs villages sont touchés. Ils préviennent les maires des villages concernés. Celui de Limogne en Quercy, Jean-Claude Vialette, porte plainte illico pour « *dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou à la décoration publique* ».

Il assure qu'une ancienne conseillère municipale a vu le délinquant en action, armé de son feutre. Convoquée le lendemain par les gendarmes, elle confirme l'info mais précise qu'elle n'a pas pu relever la plaque d'immatriculation du véhicule du malfaiteur. Elle donne alors un détail crucial : elle l'a croisé en sortant du parking du supermarché UTILE... lequel est équipé d'une caméra. Les gendarmes réquisitionnent la vidéo. Bingo ! Toute la scène a été filmée. Zoom sur la plaque de la bagnole. Consultation du système d'immatriculation des véhicules. C'est celui de Philippe !

Toujours le 30 novembre, un autre conseiller municipal, en fonction dans la commune de Bédier, porte plainte à son tour. En rentrant de la chasse, il a croisé le tagueur fou en train d'écrire sur un panneau : « *FNSEA = agro-industrie dans le mur !* ». Le chasseur a relevé la plaque d'immatriculation de la voiture. C'est encore celle de Philippe. Le criminel est

fait comme un rat ! Des maires ou adjoints de trois autres communes défilent pour porter plainte à propos d'inscriptions semblables. Mais ils n'apportent aucune preuve contre le sympathisant de la Confédération Paysanne.

Le 7 décembre 2023, voilà Philippe Couloud convoqué à la gendarmerie. Il refuse de parler. Le parquet de Cahors ordonne la poursuite des investigations. Le 24 février 2024, les pandores présentent un « tapissage photographique » à l'ex-conseillère municipale de Limogne-en-Quercy. On lui soumet 9 photos d'identité... dont celle de Philippe. « *Je ne suis pas en mesure de le reconnaître avec certitude* » avoue-t-elle aux enquêteurs.

Les pandores comparent alors les écritures sur les panneaux des villages. Ils trouvent des similitudes au niveau « *des boucles de la lettre D et des points d'exclamation* » ! Ils sont formels : c'est bien le même individu.

Vient le moment pour les gendarmes de tenter d'estimer le préjudice financier de ces méfaits. Sans succès... à cause de la fichue encre effaçable ! Trois communes lâchent l'affaire. Seules Limogne-en-Quercy et Bédrier (commune près de Figeac) s'accrochent à leur plainte. Philippe est convoqué par le procureur de Cahors. S'il reconnaît les faits et paie 300 euros d'amende, il évitera l'audience devant le tribunal. Il refuse. Le 5 juin dernier, il est passé devant le tribunal correctionnel de Cahors. Le jugement doit tomber le 3 juillet. Il risque les 300 euros d'amende... mais avec sursis. On applaudit les gendarmes !

« *Hallucinante cette chasse à l'homme !* » note Adeline Garric, la porte-parole de la Confédération Paysanne du Lot. « *Nous, quand on dépose une main courante au sujet des*

*dégâts occasionnés par la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs... ce qu'on a fait le 10 février dernier... les gendarmes ne donnent aucune suite* »

Début 2024, la préfecture du Lot a estimé à 465 000 euros les dégradations commises dans le département sur consigne de ces deux organisations syndicales. Et là, ce n'était pas au feutre effaçable !

*Professeur Canardeau...  
article du Canard Enchaîné du 25 juin 2025*

**Commentaire de la Caselle :** cette histoire rocambolesque n'est pas terminée. Philippe Couloud a été condamné le 3 juillet dernier à 200 euros d'amende avec sursis mais, malgré la mansuétude du tribunal, il fait appel de cette décision. Comparé aux dégradations importantes de la FNSEA restées sans suite, il estime que ce jugement est inique et qu'il mérite une relaxe totale. Histoire également de remettre une pièce dans la machine pour étaler sur la place publique l'absolue bêtise d'une telle plainte et d'un tel procès... avec l'espoir que le Canard Enchaîné en remette une couche dans une de ses prochaines éditions. Les deux maires de Bédrier et de Limogne-en-Quercy doivent se mordre les doigts d'avoir maintenu leur plainte : grâce au Canard Enchaîné, ils sont devenus la risée de la France entière.

Quant à nous, à l'ASEL, nous apportons notre entier soutien à Philippe Couloud, le dangereux criminel local recherché par toutes les gendarmeries lotoises pour port d'arme prohibée... en l'occurrence un feutre effaçable ! Et après cela, on nous parle de la lenteur de la Justice et du grand malaise dans les tribunaux avec leurs dizaines de milliers de dossiers en attente !!!

---

## « JE SUIS (D') LA MAUVAISE HERBE ... »



Brassens aurait sans nul doute relaxé le pauvre bougre, sympathisant de la Conf, qui a commis l'odieux forfait de commenter au feutre effaçable la démonstration de force de la FNSEA et des JA, déboulonnant et inversant les panneaux d'entrée de villages. L'un est poursuivi, les autres pas : ainsi va le monde (*Sic transit gloria mundi*).

On pourrait à raison s'étonner que l'autorité judiciaire ait décidé de poursuivre cette minuscule tentative d'expression directe qui relève à peine du rappel à la loi, alors que l'époque est résolument aux recherches d'économies et que les tribunaux sont connus pour être notoirement encombrés. Au demeurant, la sanction confine au dérisoire : une amende de 200 euros avec sursis. Tout ça pour ça ! Le justiciable a fait appel, cela va de soit, puisque son action visait précisément à dénoncer l'inégalité de traitement entre les organisations syndicales dûment entérinée depuis des décennies : démonstration parfaitement réussie.

Je n'aimerais pas être à la place des juges en charge de l'application de la loi : dans nombre de cas, invoquant l'état de nécessité face à la dégradation du climat et/ou notre environnement naturel, d'autres magistrats ont fréquemment botté en touche. Oui mais voilà, de même que le retraité ou le chômeur sont les boucs émissaires désignés de tout ce qui va mal dans notre économie, le militant écolo est devenu la bête noire du gouvernement en dévoilant, l'envers des décisions ou errements des politiques agricoles poursuivies sous le rigoureux magistère de la FNSEA avec le succès que l'on sait ! Peu importe que ses militants dévastent le bureau de Dominique Voynet, alors ministre de l'écologie ou que ses tracteurs campent devant le Palais Bourbon -tels des chars de l'armée rouge- pour exercer une pression sur nos représentants, son emprise comme son impunité demeurent inébranlablement réaffirmées. Il n'en va évidemment pas de même pour le militant associatif ou écologique qui se serait mis en tête de faire entendre sa voix. De la fabuleuse

mystification de l' « agribashing » (en 2022, 91 % des français avaient une bonne opinion des agriculteurs) conduisant à la création de la cellule de renseignement Déméter au sein de la gendarmerie nationale, à la surveillance renforcée des mouvements écologistes via la loi « sécurité globale » ou la loi « séparatisme », une chape de plomb s'est abattue, justifiant l'alerte du rapporteur spécial de l'ONU quant au respect des libertés fondamentales.

Qu'on en juge : utilisation de drones, vidéosurveillance biométriques, surveillance électronique, gardes à vues prolongées et déferrements quasi-systématiques : de quoi justifier l'étiquette d'éco-terroriste régulièrement attribuée aux lanceurs d'alerte environnementaux par une presse d'extrême droite.

Dans la patrie des droits de l'homme, il ne fait décidément pas bon s'écarter du chemin balisé ( Brassens – 1952 : « La Mauvaise réputation »). Toutefois, ce qui est vraiment problématique aujourd'hui, c'est l'obsolescence programmée de la devise qui figure au fronton de nos mairies : Liberté (*de plus en plus rognée et confisquée*), Egalité (*remise en question par la sécession des riches et des élites*) et Fraternité dont le maire de Limogne vient singulièrement de parachever la caducité en portant plainte contre notre pseudo délinquant.

Laissons au lecteur le choix de la conclusion : soit la citation archi classique de l'incontournable Shakespeare : « *il y a quelque chose de pourri... au royaume du Danemark* » ou la faconne roublarde de Coluche : « *Les hommes naissent libres et égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres* ».

Jean-Marc Devaux

## LE CORBILLARD D'ESCAMPS : AVIS DE RECHERCHE



« C'était un petit cheval blanc, tous derrière, tous derrière et lui devant... »

Les habitants d'Escamps ne chanteront plus la chanson de Brassens !

Le vieux corbillard que la commune conservait précieusement à l'abri dans un local municipal qui fut école et mairie et maintenant bibliothèque, le vieux corbillard, tout en bois, construit de la main d'artisans et ouvriers menuisiers charrons, avec ses quatre roues, ses « pompons » sculptés aux quatre coins de sa petite toiture que l'on remplaçait suivant le sexe du défunt, le vieux corbillard a disparu. Ni vu, ni connu, plus là ! Enlevé discrètement, sans que les habitants le sachent. Parti, où ? On ne sait pas. Certains disent en Espagne, d'autres au Portugal ? Cédé, on n'en sait rien. Vendu, et à quel prix ? On n'en sait pas plus aussi !



l'utilisation de notre corbillard, attelé à un cheval d'un habitant pour amener le défunt de son domicile à l'église.

La cession d'un bien public est soumise à une législation précise. L'article L 3111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P) consacre de considérer inaliénables et imprescriptibles les biens du domaine public, règle reprise à l'article L 1311 du Code Général des Collectivités Territoriales. Demander les cessions à titre gratuit ou à un prix inférieur à la valeur du bien est interdit.

Selon son habitude, Madame le Maire n'a fait aucune communication aux habitants d'une décision qu'elle a prise et qui aurait dû être communiquée publiquement car ce corbillard était un bien de la commune, faisant partie de son patrimoine, notion d'ailleurs qui semble le moindre souci de notre édile. Nous avons pu le constater avec le nouvel adressage et la disparition de l'appellation « Place du Fort » lieu d'origine du village. (Cf l'excellente étude de Jean Claude Portal.) Les « anciens » du village se souviennent de

Citoyen de la commune, je me suis permis de demander à Madame le Maire, lors d'un temps mort en début d'une réunion à la salle des fêtes d'Escamps, ce qu'était devenu notre corbillard. Qu'ai-je fait là ! Je me suis fait renvoyer vertement sur les roses, comme une vieille chaussette. Il est vrai que je suis vieux et que les roses n'étaient pas encore « déclores », comme le dit Ronsard. Et nous attendons toujours la réponse. Cela doit sans doute s'appeler la nouvelle démocratie (!!!) et les nouvelles méthodes de gestion ! C'était un beau corbillard, avec un petit cheval devant et tous derrière, tous derrière et « eux » seuls, devant.

Pierre Maugis ancien maire d'Escamps



Brèves apparitions, sollicitant fugacement la mémoire rétinienne, des inscriptions ont subrepticement colonisé l'espace public ou privé d'Aujols, à la manière d'un Ernest Pignon-Ernest investissant les surfaces ou interstices disponibles.

Le but, fort louable, était de dénoncer les violences aveugles exercées contre la population civile de l'enclave de Gaza, en utilisant non pas la langue de l'opresseur, mais celle peu châtiée de son principal soutien, un certain Donald Trump.



Ce qui ne manque pas d'intriguer. En utilisant ce globish ou anglais sommaire en lieu et place du local occitan qui a naguère soutenu nombre de luttes de société (comme celle du Larzac encore dans toutes les mémoires), l'auteur consacre en quelque sorte le triomphe sans partage de la force pure et sans affect, et rend un dérangeant hommage au vice.

Autre mystère, le choix d'Aujols. Dans un quotidien irrigué par un flot ininterrompu d'informations, ce calme village pourrait apparaître comme une oasis, une bulle providentielle, permettant de s'extraire temporairement du flux pour reprendre pied, loin de la folie du monde. Pourquoi y inscrire furtivement des bribes de protestation alors qu'il ne représente en rien un lieu de pouvoir ? L'enjeu y était pratiquement nul : combien de personnes ont été en passe d'être touchées ? Une tentative désespérée, vouée semble-t-il dès le départ à l'échec.

Fidèle à sa tradition, la Caselle a choisi de relater ce cri épars. Difficile de ne pas songer en effet à celui d'Edvard Munch qui, bien que confiné à un étroit châssis, continue à nous interpeller. Ni même de constater son splendide isolement et l'ambiguïté de la démarche. Entre alerter et violenter les consciences, la

ligne de crête est toujours singulièrement étroite. Pendant ce temps, à Gaza, on meurt toujours de faim...

*Jean-Marc Devaux*



---

## APPEL À MANIFESTATION

---



Dimanche 31 août, départ à 11h de la Salle des Fêtes de Tour-de-Faure,  
parcours jusqu'à la plage de Saint-Cirq-Lapopie

### **Nous ne nous laisserons pas abattre !**

L'Association Environnementale Lot Célé (AELC) porte la voix des 7000 arbres menacés par le projet photovoltaïque de TotalEnergies sur le causse de Tour-de-Faure. Le défrichage de 20 ha de bois et de pelouses sèches peut légalement commencer au 1<sup>er</sup> Septembre malgré les recours en justice qui ne sont pas suspensifs. L'AELC avec le soutien de la Ligue de Protection des Oiseaux en Occitanie, la Société Herpétologique de France et Nature en Occitanie reste engagée dans des actions juridiques contre ce projet aberrant prévu dans ce lieu riche en biodiversité. Pour cela, elle a déposé une injonction vers la préfète du Lot pour qu'elle exige de TotalEnergies le dépôt d'une demande de dérogation espèces protégées.

L'AELC exige de l'Etat la suspension de tous travaux de réalisation du projet dans l'attente de la régularisation du dossier, ainsi qu'un rendez-vous avec la préfète avant le 28 septembre, date d'échéance du délai imparti pour la réponse à notre injonction.

Le mois d'août 2025 vient de rappeler à tous à quel point l'ombre des arbres est essentielle. Il faudrait en couper pour faire de « l'énergie verte » ? Non, c'est non ! L'Association, consciente d'une nécessaire transition énergétique, préconise l'utilisation d'espaces déjà artificialisés, la création de petits parcs citoyens, les toitures pour l'installation de panneaux. Le photovoltaïque c'est « Sur les toits, pas dans les bois ». C'est, d'ailleurs, ce bon sens qui justifie ses nombreux soutiens scientifiques, médiatiques, politiques dont 13 communes voisines du site menacé et le nombre important de ses adhérents. Enfin, cette démarche est largement soutenue par le Parc naturel régional des Causses du Quercy depuis le début de la lutte en 2023.

C'est tout un week-end de mobilisation qu'organise l'AELC :

- Participation à Lacoustique Festival à Lalbenque avec la tenue d'un stand le samedi 30 août de 10h à 17h.

- Manifestation depuis Tour de Faure jusqu'à la plage de Saint-Cirq-Lapopie le dimanche 31 août, départ devant la Salle des fêtes de Tour-de-Faure à 11h. Apportez vos banderoles, panneaux, sifflets, instruments, ... et votre pique-nique. Cette marche festive sera précédée d'un tractage au rond-point de Tour-de-Faure à 10h.

- Lundi 1<sup>er</sup> Septembre : présence marquée au bord de la route qui mène au site convoité par Total. À partir de 8h, au croisement de la D 662, route des places (direction Cahors avant le tunnel).

Pour plus d'informations [solairelot.fr](http://solairelot.fr)



## Pantalonnade et palinodie

Aurélien Pradié qui aime se présenter comme un homme neuf, en rupture avec les pratiques démonétisées du passé, vient d'utiliser les ficelles les plus datées du discours politicien pour défendre son vote en faveur de la loi Duplomb. Avouez que prétendre dénoncer des supposées désinformations par des bobards sur les mégabassines (*non concernées, ben voyons! et pourtant affublées du passe-droit d'« intérêt public majeur »*) ou sur l'absence de dangerosité des produits de traitement quand ils sont labellisés français (*empoisonnons-nous français !*) alors que 400 cuisiniers disent exactement l'inverse dans une tribune (« Nous, restaurateurs, faisons ce métier pour nourrir, pas pour empoisonner »), tout ça vaut le détour !

## Chacun sa croix

Cela a fait la une de la Dépêche du 26 juillet dernier et pourtant il n'y avait vraiment pas de quoi fouetter un chat. Tandis que de nombreuses agglomérations déplorent des quartiers de non-droit ultra-violents et une délinquance de jeunes incontrôlables, Marcel Aymard, premier édile de Varaire, est lui confronté à une prolifération transitoire de félins domestiques suite au récent décès de leurs propriétaires et mis en demeure de remédier sur le champ au problème. La légendaire quiétude de la commune en serait toute perturbée...

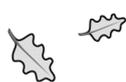
## Crégols : l'antenne déplacée

Rappelez-vous l'article de la dernière Caselle Enchênée où nous relations le combat d'un collectif d'habitants de Crégols opposés à l'implantation d'une antenne 5 G au hameau de Trégoux. Leur objectif n'était pas de refuser cette antenne mais de la déplacer loin du hameau et loin de la résurgence de la grotte de Fond d'Erbies où se trouvent 4 espèces de chauve-souris représentant une colonie de plus de 1000 individus. La ténacité de ce collectif a porté ses fruits avec l'aide de la municipalité qui s'est associée à leur combat.

Le jeudi 7 août 2025, un Conseil Municipal extraordinaire s'est tenu pour prendre une délibération relative au changement d'implantation de l'antenne relais. Les membres du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le déplacement de l'antenne relais initialement prévue au hameau de Trégoux vers un nouvel emplacement permettant la couverture réseau du centre-bourg. A ce jour, la Mairie fait savoir que la Préfecture a accusé réception de la délibération votée en conseil municipal du 7 août et confirme que ce changement d'implantation sera intégré dans le prochain arrêté modificatif d'ici la fin d'année. SFR est en attente de l'arrêté modificatif de la Préfecture pour commencer les études techniques de faisabilité.

*Morale de l'histoire* : quand une municipalité marche la main dans la main avec une association ou un collectif de citoyens, les pouvoirs publics ou les entreprises privées sont contraints à l'écoute et il peut se passer des « petits miracles » ! Les concotois n'ont pas eu cette chance.

**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :  
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**



**ASEL - Mairie de Lalbenque**

**46230 Lalbenque**



**Site internet : [http:// www.asel46230.fr](http://www.asel46230.fr) - Tél. 05 65 31 75 91**

**Mail : [aselalbenque@gmail.com](mailto:aselalbenque@gmail.com)**

Si vous voulez soutenir l'action de L'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal,  
alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

-----  
Adhésion à l'association (inclus abonnement à la Caselle Enchênée).

Individuel : 15 euros, pour un couple 20 euros

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :